

COMMUNE DE PALAVAS-LES-FLOTS



Avis de publicité préalable à la délivrance d'un titre d'occupation temporaire du domaine public
Location de véhicule nautique à moteur (VNM)

APPEL A CANDIDATURE

La Commune de Palavas-les-Flots envisage la mise en place d'une activité sur le domaine public portuaire dont la réalisation nécessite une occupation du domaine public. Cette occupation étant de nature économique, il convient de soumettre la procédure aux dispositions du Code général de la propriété des personnes publiques.

En effet, afin de répondre aux dispositions des articles L.2122-1 et suivants du Code général de la propriété des personnes publiques (CG3P) et d'assurer la transparence et l'égalité de traitement des candidats potentiels à l'occupation du domaine public pour l'exercice d'activités économiques, la Commune de Palavas-les-Flots procède à une sélection des candidats préalable à la délivrance d'un titre d'occupation temporaire du domaine public en application des articles L. 2122-1 et suivants du Code général de la propriété des personnes publiques.

La Commune de Palavas-les-Flots propose d'occuper le domaine public portuaire comme suivant :

Proposition d'occupation lot n°1		Proposition d'occupation lot n°2	
Surface de l'occupation proposée	<ul style="list-style-type: none">- 15.70 m² de surface sur le quai à destination d'espace d'accueil,- 12 m² à usage de ponton,	Surface de l'occupation proposée	<ul style="list-style-type: none">- 4.45m² de surface sur le quai à destination d'espace de vente,- 28m² à usage de ponton
Type de surface	<ul style="list-style-type: none">- Un espace d'accueil sur le quai,- Un ponton,	Type de surface	<ul style="list-style-type: none">- Un espace de vente sur le quai,- Un ponton,
Objet de l'activité	Autres activités récréatives et de loisirs – Location den véhicules nautiques à moteur (VNM) <i>Code NAF : 9329Z</i>	Objet de l'activité	Autres activités récréatives et de loisirs – Location de véhicules nautiques à moteur (VNM) <i>Code NAF : 9329Z</i>
Adresse	Quai Georges Clémenceau Palavas-les-Flots (34 250)	Adresse	Quai Paul Cunq, Palavas-les-Flots (34 250)
Durée	5 ans	Durée	5 ans

Cette publicité pour l'occupation du domaine public envisagée est faite sur le site internet de la ville sous www.palavaslesflots.com à la rubrique « Ma Ville » sous rubrique « Marché Public », sur la plateforme dédiée aux marchés publics : <https://www.marches-publics.info> et sera affichée en mairie.

COMMUNE DE PALAVAS-LES-FLOTS



Avis de publicité préalable à la délivrance d'un titre d'occupation temporaire du domaine public
Location de véhicule nautique à moteur (VNM)

Renseignements et propositions d'offres :

Dans le cas d'une candidature, un dossier comprenant l'ensemble des pièces exigées (*voir annexe*) est à déposer **avant le 26/11/2021 à 12h** sur la plateforme dédiée aux marchés publics, accessible à l'adresse url suivante : <https://www.marches-publics.info> ou à l'adresse ci-après :

16 boulevard du Maréchal Joffre
BP 106
34 250 PALAVAS-LES-FLOTS

Les demandes de renseignements administratifs et propositions d'offres doivent être adressées par écrit à :

Mairie de Palavas-les-Flots
Service marchés publics
16 boulevard du Maréchal Joffre
BP 106
34250 Palavas-les-Flots
Téléphone/Mail : 04 67 07 73 00 /
mairie@palavaslesflots.com

Des informations techniques et visites sur les lieux peuvent être demandées auprès de :

Monsieur Jean Michel MERLE
Responsable technique du port
Capitainerie du Port de Plaisance
04.67.07.73.50 -
port@palavaslesflots.com
34 250 PALAVAS-LES-FLOTS

Les dossiers peuvent être déposés en Mairie, envoyés sous pli cacheté auprès du service marchés publics de la ville de Palavas les flots ou déposé numériquement sous forme dématérialisé sur la plateforme dédiée.

DATE LIMITE DE RECEPTION DES DOSSIERS :

Le vendredi 26 novembre 2021 à 12h00

L'offre économiquement la plus avantageuse sera appréciée après analyse des dossiers complets reçus avant cette date. Tout dossier incomplet ou reçu hors délai sera rejeté. La commune s'autorise à procéder à une négociation avec les candidats sélectionnés par la commission.

Les pièces de candidature à joindre impérativement avec l'offre sont précisées dans le règlement de consultation.

En l'absence de toute proposition à l'issue de la présente publicité, un titre habilitant un pétitionnaire pourra être délivré sous forme d'arrêté municipal.

En cas de propositions concurrentes, l'offre économiquement la plus avantageuse sera appréciée au regard des dossiers reçus avant cette date selon un critère financier (*redevance proposée pour l'occupation*) et un critère technique relatif à l'activité proposée. Ces critères sont détaillés dans le règlement de consultation.

COMMUNE DE PALAVAS-LES-FLOTS



Avis de publicité préalable à la délivrance d'un titre d'occupation temporaire du domaine public
Location de véhicule nautique à moteur (VNM)

La Commune pourra procéder à une négociation avec un ou plusieurs candidats, après analyse du dossier initialement transmis.

Les candidats sont informés que la commune peut, à tout moment, ne pas donner suite à la consultation.

Le candidat retenu sera chargé de l'exploitation d'un espace réservé au travers un titre d'occupation du domaine public. A ce titre, il lui reviendra :

- La gestion et l'entretien des équipements mis à disposition,
- La promotion, l'animation, et la valorisation de l'espace mis à disposition,
- La gestion administrative, technique et financière de l'espace mis à disposition,

Il sera alors exclu de toute intervention de la commune dans ces éléments, en dehors des cas prévus par le titre d'occupation du domaine public faisant suite à la présente.

Dans le cadre de la promotion et la valorisation de l'espace mis à disposition, toute installation de publicité est soumise à autorisation préalable de la commune, en application des dispositions du Règlement local de publicité.

En outre, le candidat retenu fera son affaire du raccordement à tous les réseaux nécessaires à l'exploitation projetée. A cet effet, la commune ne prendra pas à sa charge le raccordement ou les frais relatifs aux réseaux d'eau potable, d'évacuation des eaux pluviales et eaux usées, ou de télécommunication. Quant aux réseaux électriques, une borne d'accès sera mise à disposition du candidat retenu et ce pour les seuls besoins de l'exploitation (éclairage d'enseigne exclu expressément).

Aucun emplacement supplémentaire ne sera consenti à l'occupation hormis les espaces mentionnés dans la présente consultation. L'emplacement destiné à l'accueil du public est fourni non aménagé. Il appartiendra au candidat retenu de procéder, à ses frais, à l'aménagement de la surface.

Les emplacements sur le ponton sont consentis pour l'installation d'un nombre limité de véhicule nautique à moteur (VNM). Le candidat retenu ne pourra en aucun cas disposer plus de véhicule sur l'emplacement.

- Sur le quai Georges Clémenceau, lot n°1 de la présente, le nombre de véhicule nautique à moteur est limité à 5.
- Sur le quai Paul Cunq, lot n°2 de la présente, le nombre de véhicule nautique à moteur est limité à 8.

Le candidat décrira avec précision les véhicules utilisés sur l'emplacement. Il produira en ce sens les fiches techniques des véhicules.

Si l'occupant décide de modifier les véhicules utilisés sur l'emplacement, il sollicitera au préalable la commune qui pourra modifier, sous réserve d'accord express, le titre d'autorisation.

COMMUNE DE PALAVAS-LES-FLOTS



Avis de publicité préalable à la délivrance d'un titre d'occupation temporaire du domaine public
Location de véhicule nautique à moteur (VNM)
La fin de l'occupation du domaine public est fixée au 31 octobre 2026. Le titre d'occupation n'emporte aucun droit à renouvellement.

En cas de contentieux, le tribunal territorialement compétent est :

Tribunal Administratif de Montpellier
6 rue Pitot
34000 Montpellier

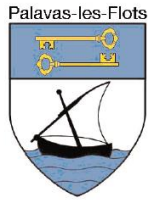
Les voies et modalités de recours sont disponibles auprès du greffe du tribunal administratif de Montpellier, tel : 04.67.54.81.00, greffe.ta-montpellier@juradm.fr

Fait, affiché et publié à Palavas-les-Flots,
le 2 novembre 2021

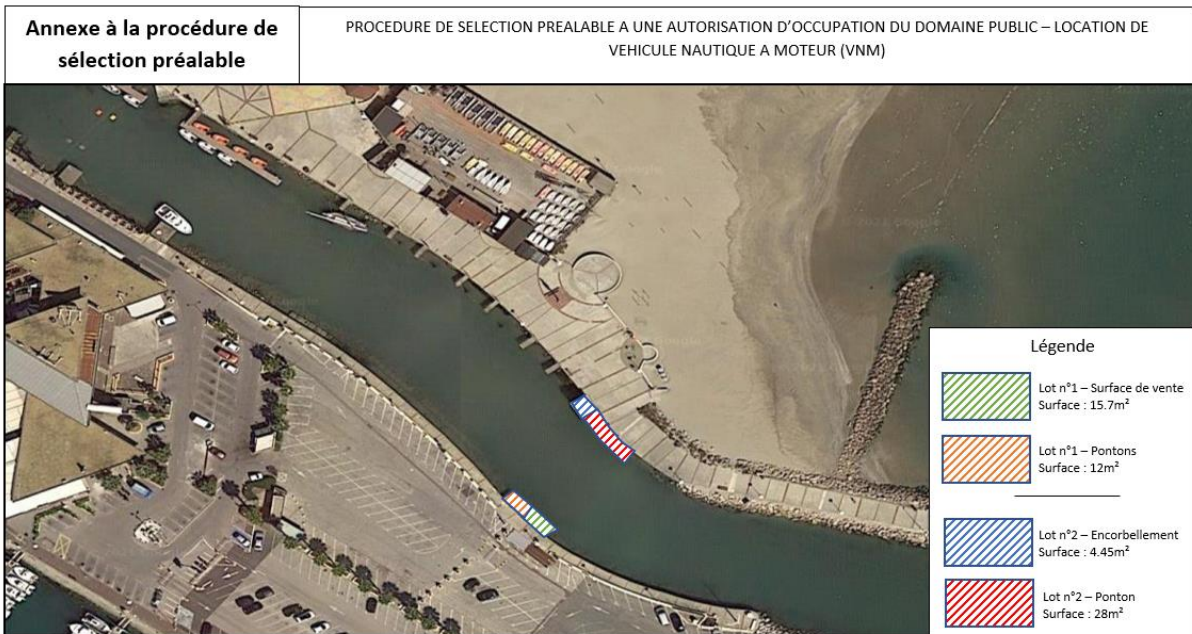
Sont joints à cet avis de publicité :

1. Un plan de situation – Page 5
2. Règlement de consultation – Page 6
3. Liste de pièce à joindre au dossier – Page 10
4. Attestation sur l'honneur – Page 11
5. Proposition de redevance – Page 12
6. Fiche d'identité – Page 14

COMMUNE DE PALAVAS-LES-FLOTS



Avis de publicité préalable à la délivrance d'un titre d'occupation temporaire du domaine public
Location de véhicule nautique à moteur (VNM)



COMMUNE DE PALAVAS-LES-FLOTS



Avis de publicité préalable à la délivrance d'un titre d'occupation temporaire du domaine public
Location de véhicule nautique à moteur (VNM)

REGLEMENT DE CONSULTATION

La présente consultation a pour objet de confier l'exploitation d'une activité de location de véhicule nautiques à moteur (VNM) de type jetski ou autre, sur deux emplacements distincts.

Chaque emplacement fera l'objet d'un titre d'occupation distinct.

Une convention d'occupation du domaine public sera établie entre l'entreprise désignée à l'issue de la consultation (*le titulaire*) et la commune de Palavas-les-Flots représentée par son maire, M. Christian JEANJEAN.

Lors de la remise des offres, les candidats devront impérativement fournir les documents suivants :

- **Un dossier de référence** contenant :
 - Le Kbis ou les statuts de la société à jour (*moins de six mois*), ou document équivalent permettant d'apprécier l'existence de l'entreprise,
 - Un certificat d'assurance couvrant l'activité exercée pour la durée susvisée, ou un devis illustrant l'accomplissement des démarches administratives relatives aux assurances,
 - L'attestation sur l'honneur (*Page 11*) datée et signée,
 - Un document libre listant les expériences, certifications et formations éventuelles du candidat et/ou ses employés sur une activité similaire au cours des cinq dernières années,
 - Un mémoire technique comprenant un descriptif précis de l'activité économique proposée. Ce mémoire techniquement pourra être composé de tous les documents que le candidat jugera utile à la description de son activité. Le mémoire technique devra permettre d'apprécier :
 - L'activité proposée,
 - Les procédures de sécurité que le candidat s'engage à respecter, notamment en ce qui concerne les potentiels conflits d'usage sur le plan d'eau et les quais,
 - La politique environnementale de l'entreprise et le projet d'évolution de celle-ci ainsi que son intégration dans l'agenda 21 de la Commune,
 - La politique commerciale de l'entreprise,
 - La proposition de redevance annuelle d'occupation effectuée par le candidat (*Page 10 ou 11*),
 - La fiche d'identité du candidat (*page 12*),

Une liste des pièces composant le dossier de référence est disponible en annexe.

COMMUNE DE PALAVAS-LES-FLOTS



Avis de publicité préalable à la délivrance d'un titre d'occupation temporaire du domaine public
Location de véhicule nautique à moteur (VNM)

La date limite de remise des offres est fixée au vendredi 26 novembre 2021 à 12h00.

L'offre économiquement la plus avantageuse sera appréciée après analyse des dossiers complets reçus avant cette date. **Tout dossier ne comportant pas l'ensemble des pièces demandées, ou reçu hors délai, sera rejeté.** Une négociation pourra être engagée avec les candidats après l'ouverture des offres et il pourra leur être demandé de préciser ou compléter leurs propositions.

Les dossiers seront impérativement remis selon les modalités suivantes :

- Une enveloppe cachetée contenant le dossier de référence, avec toutes les pièces justificatives demandées, portant la mention « **DOSSIER DE REFERENCE** »;

Cette enveloppe sera obligatoirement cachetée et comportera le nom de l'entreprise et la mention :

**« CONSULTATION POUR L'EXPLOITATION
LOCATION DE VNM
LOT N° __
NE PAS OUVRIR »**

- Un dossier unique, sous format ZIP ou RAR, sans verrouillage par mot de passe, qui sera composé de documents utiles à la consultation. Les documents électroniques composant le dossier seront restreints aux formats suivants : WORD, DOC, RTF, EXCEL, PDF, JPEG, PNG, MPEG, AVI. Ce dossier numérique sera obligatoirement transmis par l'intermédiaire de la plateforme dématérialisée de marché public.

Les candidatures et les offres seront transmises sous enveloppe cachetée ou déposée numériquement de sorte à permettre de déterminer de façon certaine la date et l'heure de leur réception.

L'enveloppe cachetée ou le document numérique sera :

- Soit expédiée à l'adresse suivante (transmis par lettre recommandée) :

**MONSIEUR LE MAIRE
HOTEL DE VILLE – SECRETARIAT GENERAL
16 BOULEVARD DU MARECHAL JOFFRE
BP 106
34 250 PALAVAS-LES-FLOTS CEDEX**

COMMUNE DE PALAVAS-LES-FLOTS



Avis de publicité préalable à la délivrance d'un titre d'occupation temporaire du domaine public
Location de véhicule nautique à moteur (VNM)

- Soit remise contre récépissé à l'adresse suivante :

HOTEL DE VILLE – SECRETARIAT GENERAL

16 BOULEVARD DU MARECHAL JOFFRE

34 250 PALAVAS-LES-FLOTS CEDEX

Heures d'ouverture de la Mairie de PALAVAS-LES-FLOTS

Du lundi au vendredi – 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.

Hors jours fériés.

- Soit déposé numériquement sur la plateforme dédiée ;

Jugement des offres

Les critères de jugement des offres sont :

- La rémunération – Redevance d'occupation du domaine public proposée,
- La qualité du service - Expérience du candidat, qualité de l'activité proposée, politique environnementale, politique en matière de sécurité ;

Critères de jugement des offres	Pondération
<p style="text-align: center;">Rémunération</p> <p>- Redevance (40%) <i>La redevance est analysée comme suit : 40 x (le prix de l'offre la mieux-disante / le prix de l'offre du candidat)</i></p>	40%
<p>- La qualité du service (60%)</p> <ul style="list-style-type: none">○ Expérience et références du candidat (5%) – CV, Attestations de formations et diplômes en lien avec l'activité proposée,○ Qualité de l'activité proposée et des prestations proposées (20%) – Description et prix des activités proposés – Tarifs, horaires et dates d'ouverture, typologie du parc, politique de recrutement et formation du personnel○ Politique environnementale (20%) – Description détaillée des véhicules proposés à la location (fiches techniques), politique actuelle en matière environnementale, projets, plans et actions de l'entreprise en faveur du développement durable, engagements d'évolution du parc de véhicule de l'entreprise,	60%

COMMUNE DE PALAVAS-LES-FLOTS



Avis de publicité préalable à la délivrance d'un titre d'occupation temporaire du domaine public
Location de véhicule nautique à moteur (VNM)

- **Politique en matière de sécurité (15%)** – Protocole de sécurité mis en place pour les locations, nature des logiciels de contrôle de vitesse et de position mis en place et modalités d'accompagnement à la prise en main du véhicule ;

Le critère « redevance » sera analysé à partir de la pièce « Proposition de redevance du candidat ».

Le critère « Qualité du service » et les sous-critères seront analysés à partir de la note donnée aux propositions du candidat. L'absence de renseignement équivaldra à une note de 0. Une attention toute particulière sera accordée aux dispositions relatives à la sécurité tout comme à la protection de l'environnement (nuisances sonores, olfactives, type de motorisation, ...). Chaque offre sera analysée selon la capacité à offrir une activité touristique sûre, tant au regard des usagers du plan d'eau que des clients et selon la politique environnementale de l'entreprise et notamment la capacité à intégrer celle-ci dans les actions de la commune en la matière (agenda 21...)

La Ville de PALAVAS-LES-FLOTS peut apporter des modifications, au plus tard 5 jours avant la date limite de réception des offres, au dossier de consultation. Les candidats devront répondre sur la base du dossier modifié.

Pour tout renseignement complémentaire

Les renseignements administratifs et techniques pourront être obtenus auprès de :

Mairie de PALAVAS-LES-FLOTS
Secrétariat général – Boulevard du maréchal
JOFFRE
BP 106
34 250 Cedex
Tél : 04.67.07.73.00
Courriel : mairie@palavaslesflots.com

Recours

Les voies et modalités de recours sont disponibles auprès du greffe du tribunal administratif territorialement compétent :

Tribunal Administratif de Montpellier
6 rue Pitot
34 000 Montpellier
Tel : 04.67.54.81.00
Courriel : greffe.ta-montpellier@juradm.fr

COMMUNE DE PALAVAS-LES-FLOTS



Avis de publicité préalable à la délivrance d'un titre d'occupation temporaire du domaine public
Location de véhicule nautique à moteur (VNM)

AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC A CARACTERE ECONOMIQUE (Article L. 2122-1 et suivants du code général de la propriété des personnes publiques)

LISTE DES PIECES A FOURNIR :

Toute personne souhaitant déposer un dossier d'occupation du domaine public en vue doit fournir les documents suivants :

- K-bis et statuts de la société à jour, *ou équivalent.*
En cas de formation de société, tout document illustrant la future existence de la société. Dans ce cas précis, aucun titre d'occupation ne sera délivré avant création de la société.
- Certificat ou devis d'assurance couvrant l'activité exercée,
Un certificat d'assurance devra être fournie impérativement à l'issue de la consultation.
- L'attestation sur l'honneur datée et signée, *jointe dans le dossier.*
- Un document de format libre listant les expériences, formations et certifications éventuelles du candidat sur une activité similaire au cours des cinq dernières années
(*Exemple : CV*),
- Un dossier technique comprenant un descriptif précis de l'activité économique proposée et permettant d'apprécier la qualité environnementale du service proposé (*Le dossier pourra comprendre des photos illustratives du projet et se devra d'être le plus précis possible. Le dossier technique devra impérativement comprendre une description précise des véhicules utilisés dans le cadre de l'activité.*),
 - Fiches techniques des véhicules nautiques du parc,
 - Note sur la politique environnementale de l'entreprise et notamment les actions sur lesquelles s'engage immédiatement l'entreprise,
 - Note sur les dispositions de sécurité mises en place par l'entreprise,
- La proposition de redevance annuelle d'occupation effectuée par le candidat,
- La fiche d'identité du candidat,

COMMUNE DE PALAVAS-LES-FLOTS



Avis de publicité préalable à la délivrance d'un titre d'occupation temporaire du domaine public
Location de véhicule nautique à moteur (VNM)

ATTESTATION SUR L'HONNEUR POUR LES ENTREPRISES CANDIDATES

Je soussigné ;
Représentant la société ;

Déclare sur l'honneur :

a) ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans, d'une condamnation définitive pour l'une des infractions prévues par les articles suivants du code pénal : 222-34 à 222-40, 313-1, 313-3, 314-1, 324-1, 324-5, 324-6, 421-1 à 421-2-4, 421-5, 432-10, 432-11, 432-12 à 432-16, 433-1, 433-2, 434-9, 434-9-1, 435-3, 435-4, 435-9, 435-10, 441-1 à 441-7, 441-9, 445-1 à 445-2-1 ou 450-1;

b) ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans d'une condamnation définitive pour l'infraction prévue aux articles 1741 à 1743, 1746 ou 1747 du code général des impôts ;

c) ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans, d'une condamnation inscrite au bulletin n°2 du casier judiciaire pour les infractions mentionnées aux articles L. 8221-1, L. 8221-3, L. 8221-5, L. 8231-1, L. 8241-1, L. 8251-1 et L. 8251-2 du code du travail ou de l'article L. 1146-1 du même code ou de l'article 225-1 du code pénal ;

d) ne pas être en état de liquidation judiciaire au sens de l'article L.640-1 du code du commerce ;

e) ne pas être déclaré en état de faillite personnelle ou d'une interdiction de gérer en application des articles L. 653-1 à L. 653-8 du code de commerce, ou d'une mesure équivalente prévue par un droit étranger ;

f) ne pas être admis au redressement judiciaire, au sens de l'article L.631-1 du code du commerce, ou à ne procédure équivalente régie par un droit étranger, sans justifier d'une habilitation à poursuivre son activité pendant la durée prévisible d'exécution du marché (copie du jugement).

g) avoir, au 31 décembre de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, souscrit les déclarations incombant en matière fiscale et sociale ou acquittée les impôts et cotisations exigibles à cette date, ou s'être acquitté spontanément de ses impôts et cotisations avant la date du lancement de la présente consultation ou d'avoir constitué spontanément avant cette date des garanties jugées suffisantes par le comptable ou l'organisme chargé du recouvrement ;

h) être en règle, au cours de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, au regard des L 5212-1 à L 5212.11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés ;

Fait à ; Le ;
NOM, PRENOM et SIGNATURE :

COMMUNE DE PALAVAS-LES-FLOTS



Avis de publicité préalable à la délivrance d'un titre d'occupation temporaire du domaine public
Location de véhicule nautique à moteur (VNM)

PROPOSITION DE REDEVANCE POUR LES ENTREPRISES CANDIDATES

Lot n°1

Je, soussigné, représentant la
société,
immatriculée
au RCS de, propose une redevance générale et
annuelle de :

_____ €,

c'est-à-dire euros qui sera
décomposé comme suit :

- Un forfait de commerce sans fond de 1 080€,
- Un forfait Occupation du domaine public de 720 €,
- Une participation volontaire complémentaire de _____ €,

J'ai bien pris note que ce montant de redevance est déterminé en valeur octobre 2021 et sera recalculé annuellement en fonction de l'évolution de l'indice « Loyer Commerciaux » dont la valeur au 2^e trimestre 2021 est de 118.41 ou de tout autre indice qui viendrait à s'y substituer.

Les montants sont exprimés hors-tax (HT).

Signature et cachet de la société

COMMUNE DE PALAVAS-LES-FLOTS



Avis de publicité préalable à la délivrance d'un titre d'occupation temporaire du domaine public
Location de véhicule nautique à moteur (VNM)

PROPOSITION DE REDEVANCE POUR LES ENTREPRISES CANDIDATES

Lot n°2

Je, soussigné, représentant la
société,
immatriculée,
au RCS de, propose une redevance générale et
annuelle de :

_____ €,

c'est-à-dire euros qui sera
décomposé comme suit :

- Un forfait de commerce sans fond de 1 080€,
- Un forfait Occupation du domaine public de 843.7€,
- Une participation volontaire complémentaire de _____ €,

J'ai bien pris note que ce montant de redevance est déterminé en valeur octobre 2021 et sera recalculé annuellement en fonction de l'évolution de l'indice « Loyer Commerciaux » dont la valeur au 2^e trimestre 2021 est de 118.41 ou de tout autre indice qui viendrait à s'y substituer.

Les montants sont exprimés hors-tax (HT).

Signature et cachet de la société

COMMUNE DE PALAVAS-LES-FLOTS



Avis de publicité préalable à la délivrance d'un titre d'occupation temporaire du domaine public
Location de véhicule nautique à moteur (VNM)

FICHE D'IDENTITE DU CANDIDAT

FICHE d'identité du candidat et son représentant,

- Nom commercial et dénomination sociale de l'entreprise candidatant :

- Nom et Prénom du représentant disposant de la capacité à engager juridique l'entreprise :

- Adresses postale :

- Adresse électronique :

- Numéros de téléphone et de télécopie :

Fait à..... ; Le

Signature du représentant :